2022-14

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
des VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AVILLERS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
07	07	05

Date de la convocation
17 Nov. 2022

Date d'affichage
24 Nov. 2022

Séance du **24 Novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, et **le vingt-quatre novembre à vingt heures,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit pas la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Monsieur Denis BASTIEN***

Présents : **Mme LACROIX Marion – Mrs AMMAR Jérémy - BASTIEN Denis – LAFORGE Charly - TURBAN Pierre**

Absents excusés : **Mme BASTIEN Valérie - M. PAWELKO Etienne**

Monsieur AMMAR Jérémy a été élu secrétaire de séance

Objet de la délibération : **BLASON DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de blason de la commune composé par M. Robert André LOUIS, Président du Comité Lorrain d'Héraldique ; à savoir :

2 épis de blé représentant l'agriculture,
Une grappe de raisin illustrant la bonne qualité du vin issu du vignoble local,
2 fuseaux rappelant l'activité de jadis des dentelières du village,
2 écussons en soutien évoquant Xavier Alphonse Monchablon, peintre (pinceaux et palmes)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le dessin ci-joint, qui lui est présenté comme symbole communal.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Denis BASTIEN

MAIRIE DE AVILLERS (VOSGES)